Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20260520-DELIB202619-DE

19-2026-05-01 – CDG56 – Mission ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURNON

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai à 19h00 le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal JEHANNIN, Maire.

Date de convocation : **13 mai 2026**

Membres en exercice	15
Quorum	8
Membres présents	13
Nombre de votants	14

		Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
1	JEHANNIN Pascal	X			
2	GICQUEL Sophie	X			
3	DROUADAINE André			X	Frédéric MOULINS
4	CHESNAIS Martine	X			
5	DIGUET Yannick	X			
6	DELAHAYS Elise		X		
7	UGUEN Kévin	X			
8	ROBIN Karine	X			
9	JAN Kévin	X			
10	BERSIHAND Corinne	X			
11	GUILLEMOT Matthias	X			
12	GOUTX Emmanuelle	X			
13	MOULINS Frédéric	X			
14	JULIEN Valérie	X			
15	CLERO Olivier	X			

Secrétaire de séance : Frédéric MOULINS

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20260520-DELIB202619-DE

Délibération n° 19-2026-05-01	**RESSOURCES HUMAINES** **CDG56 – MISSION ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection)**

M. le Maire informe que conformément à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985, toutes les collectivités et tous les établissements publics, ont l'obligation de désigner un ou plusieurs Agents Chargés de la Fonction d'Inspection (ACFI) pour leur établissement, afin de mettre en place, au sein de l'établissement, une inspection dans le domaine de la santé et la sécurité pour veiller au contrôle des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité.

Afin de satisfaire à cette obligation, l'autorité territoriale a la possibilité soit de conventionner avec le Centre de Gestion pour l'exercice de cette mission, soit de procéder à une désignation « en interne ».

L'ACFI a pour mission :

- De contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- De proposer à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui lui parait de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels ;
- Donner un avis sur les règlements et consignes (ou tout autre document) que l'autorité envisage d'adopter en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Intervenir dans le cadre de la résolution d'une situation de désaccord relative à l'exercice du droit de retrait en cas de danger grave et imminent ou relative au recours à un expert agrée.

En cas d'urgence il propose à l'autorité territoriale les mesures immédiates qu'il juge nécessaires.

Pour toutes les missions confiées, l'ACFI doit être informé par l'autorité territoriale des suites données aux propositions qu'il a formulées.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan propose une convention « Agent Chargé de la Fonction d'Inspection » qui permet la mise à disposition de l'A.C.F.I. de cet établissement auprès des collectivités et établissements publics.

La convention (ci-jointe) présente les modalités techniques, financières et organisationnelles de cette mise à disposition.

Les collectivités participent aux frais d'intervention à concurrence du service effectivement fait selon les tarifs horaires suivants :

- 89€/h pour les collectivités affiliées

Ces tarifs incluent les frais de déplacement, de repas ainsi que les frais de secrétariat.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20260520-DELIB202619-DE

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE CONFIER au CDG56 l'exercice de la mission d'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer, sur la base du projet joint en annexe, la convention jointe.**

Le secrétaire

Frédéric MOULINS



Le Maire

Pascal JEHANNIN



Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20260520-DELIB202619-DE